



Maladie professionnelle/ employeur cessation activite

Par **athena99**, le **08/07/2011** à **14:42**

BonjourrrrrJe suis gérante, associée 50 50 avec ma mère (85 ans retraité) d'une sarl ayant pour but l'exploitation d'un fonds de commerce de coiffure.rnJe suis seule salariée (cadre) de cette société, je suis donc employeur employée.rnJe suis actuellement reconnue en maladie professionnelle depuis le 23 mars 2010, ayant 59 ans je suis à 18 mois de la retraite.rnMa question étant : ayant vendu mon fonds de commerce fin juin, vis à vis de ma maladie professionnelle, vais-je avoir un problème de paiement d'indemnités avec la sécu, vu que mon fonds de commerce et vendu, et que par conséquent ma sarl va être en cessation d'activité ?rnSi oui, quelles sont les solutions qui s'offrent à moi pour continuer à percevoir ma maladie professionnelle ?rnMerci de votre aide.

Par **Cornil**, le **09/07/2011** à **15:33**

Bonsoir athenarnIl conviendrait tout d'abord de régler le sort de ton "contrat de travail" qui perdure: démission ou licenciement (via le mandataire) , peu importe car à tous les coups, Pôle emploi refuserait l'indemnisation, vu ta situation de mandataire social, même si tu as payé les cotisations ASSEDIC. rn(il serait bon dans ce cas d'en demander le remboursement) rnEt puis de toute façon, tu es en arrêt de travail et donc aucune indemnisation chômage ne se serait en aucun cas versée dans cette situation! rnTu pourras cumuler les éventuels congés payés à te verser avec l'indemnisation SS.rnMais tu n'as pas à t'inquiéter pour la poursuite de ton indemnisation Sécu pour ton arrêt de travail, celle-ci étant indépendante de la mise en liquidation de la SARL, et la Sécu poursuivant de toute façon l'indemnisation d'un arrêt de travail jusqu'à son terme, même si rupture du contrat de travail. rnMais il est quasi-certain que

la Sécu procèdera à une transformation en rente d'incapacité permanente ou en pension d'invalidité.
Bon courage et bonne chance.

Par **athena99**, le **09/07/2011** à **20:26**

merci beaucoup cornil pour tes précieux conseil, tu viens de clarifier ma situation qui était très embrouillée dans mon esprit.
merci de ton aide (je ne manquerai pas de te tenir au courant de ma situation sur ce forum)
bon week end